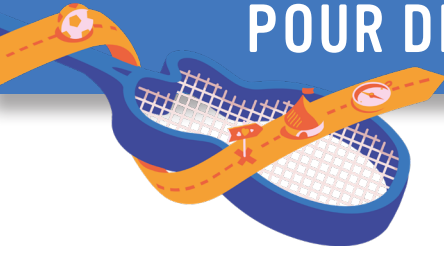




QUELLE STRATÉGIE DE PRÉVENTION DES RISQUES SANTÉ POUR DES ÉVÈNEMENTS RESPONSABLES ?



DÉFINITIONS

La prévention : Ensemble d'actions, d'attitudes, de comportements qui tendent à éviter l'apparition de maladies, de traumatisme et à améliorer la santé.

La réduction des risques : c'est une des actions de prévention à mettre en place quand un comportement est déjà installé. Définition de Jean-Pierre Couteron (Fédération Addiction) : Réduire les risques c'est choisir de réguler un usage de produit ou un comportement de consommation et/ou de dépendance. Ce choix implique de ne plus vouloir éradiquer les drogues et les conduites addictives mais au contraire de vivre avec et de réduire les risques sociaux et médicaux associés.

C'est partir du postulat de base que pour accompagner les personnes dans leurs pratiques à risques, il faut se baser sur des valeurs de non-jugement, d'empathie et de bienveillance pour pouvoir co-construire avec les personnes concernées des modalités qui vont réduire les risques.

LES INTERVENANTS

- Blandine RAITIÈRE
Co-coordinatrice du Collectif Orange Bleue
- Stéphanie YANNOU
Responsable Opérationnelle régionale chez MGEN Normandie

LES RISQUES SUR LES ÉVÈNEMENTS

- Consommation de produits psycho-actifs : tabac, alcool, certains médicaments, produits stupéfiants (à des degrés différents en fonction du type d'évènement)
- Vie sexuelle et affective, sous l'angle de la prévention des MST mais également de la promotion du consentement
- Prévention des violences (sexuelles, sexistes et autres)
- Risques auditifs

Sur les événements sportifs, il y a aussi des éléments à prendre en compte sur la promotion de la santé, de manière plus globale : l'alimentation, l'inclusivité, la gestion des émotions, de la colère...

FOCUS SUR LES RISQUES AUDITIFS

Les risques auditifs dépendent de la puissance du son (les décibels) mais également de la durée de l'exposition.

Côté réglementation : Depuis 2018, les organisateur·rices d'évènements qui impliquent la diffusion de son amplifié de plus de 80 dB(A) sur une durée de 8h doivent respecter plusieurs points :

- Ne pas dépasser 102 dB(A) / 118 dB(C) sur plus de 15 mn (ou 94 dB(A) / 104 dB(C) si on accueille du jeune public)

- Prévoir une zone de repos auditif (moins de 80 dB(A))

Sensibiliser le public aux risques auditifs (stands, panneaux d'information, messages...)

- Fournir le matériel de protection adapté au public accueilli (bouchons d'oreilles pour les adultes, casques auditifs pour les enfants)

- Afficher le niveau sonore pour les évènements de plus de 300 personnes

- Ne pas troubler la tranquillité et la santé du voisinage. Il faut donc faire une étude d'impact des niveaux sonores.

Les évènements sportifs ne sont pas concernés par cette obligation mais ils le sont par les risques auditifs ! Les gymnases impliquent souvent une réverbération du son et il y a des cris, des encouragements, des coups de sifflet, le crissement des chaussures, etc. qui créent aussi des conditions de souffrance de l'oreille. D'où l'importance de proposer des protections auditives et de l'information aux publics.

Pensez à protéger également les personnes qui travaillent sur les lieux (bénévoles, personnels...)

POURQUOI FAIRE DE LA PRÉVENTION ?

- **Responsabilité** de l'organisateur·rice d'évènement vis-à-vis des publics qu'il accueille : prévenir, informer et réduire les risques c'est s'assurer que son public est accueilli dans de bonnes conditions.

- **Efficacité** : même si ça n'empêche pas des situations négatives d'arriver, le public sera rassuré. Communiquer autour des dispositifs, c'est également montrer que malgré l'aspect festif du rassemblement, ce n'est pas une zone de non-droit.

- **Protection** de l'organisateur·rice : en cas de problème sur fond de consommation d'alcool par exemple, la responsabilité peut lui être attribuée juridiquement. Avoir mis en place des dispositifs de prévention ce n'est pas une immunité juridique mais ça peut jouer en sa faveur.

- Et parce que c'est plaisant, le public en sera reconnaissant.

COMMENT ON MET EN PLACE DE LA PRÉVENTION SUR UN ÉVÈNEMENT

- Penser la prévention sur tous les aspects de l'évènement. Ce n'est pas seulement mettre en place un stand de prévention. C'est une démarche cohérente qui prend en compte les offres bar, restauration, les transports, l'hébergement, l'organisation du site (emplacement des zones, éclairages...)

- Dispositif de prévention : les personnes qui interviennent doivent être formées car on touche à des sujets qui nécessitent des informations objectives et scientifiques et qui sont à la fois très intimes. Attention : certaines structures se prétendent de réduction des risques mais n'en ont pas la posture et ont discours moralisateurs

QUESTIONS / RÉPONSES

Quels sont les premières actions à mettre en place ?

- Former les équipes
- S'inscrire dans une démarche globale, coordonner les acteurs
- Permettre l'accès à l'eau gratuit et inconditionnel
- Avoir une offre de boissons

non-alcoolisées attractive et moins chère que l'alcool

- Avoir des verres gradués
- Avoir un système pour identifier les mineurs au bar
- Organiser les transports (covoiturage, navette, opération capitaine de soirée...) et l'hébergement
- Réfléchir à l'éclairage, aux zones off (parkings...)
- Bien communiquer (en amont mais aussi pendant avec une bonne signalétique)
- Mettre en place des protocoles en cas de situations difficiles (qui est référent...)
- Coordonner les différents acteurs qui vont intervenir, les faire se rencontrer lors d'une réunion

Où trouver du matériel ?

- Préservatifs : l'ARS peut fournir des préservatifs internes, externes et des lubrifiants
- Ethylo-tests, éthylomètre : se renseigner auprès du service sécurité routière de

la préfecture

- Bouchons d'oreilles : se rapprocher d'Agi-son
- Des fournisseurs privés

Important que les personnes qui distribuent le matériel aient toutes les informations de réduction des risques associés à leur utilisation ! Le matériel de prévention peut coûter assez cher, le principe n'est pas de distribuer mais de mettre à disposition.

Comment former les bénévoles

- Quelques dispositifs existent en région : l'Orange Bleue en Bretagne notamment
- Le MOOC du Collectif des festivals (voir ressources)

RESSOURCES

[Orange Bleue](#)

[AGI-SON](#)

[Le MOOC Prévention et réduction des risques du Collectif des festivals](#)

[Charte relative à la prévention des violences sexuelles dans le sport - CNOSE](#)

[Sporting Choice, un jeu contre la corruption et les paris illégaux](#)

[Prévenir les violences sexuelles dans le sport - Ministère des Sports](#)

[Petit guide juridique 2021 – Ministère des sports](#)